



# MIM

## Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

### MOT DU MAIRE



#### DEUX GOUFFRES FINANCIERS MAJEURS – ENFIN DERRIÈRE NOUS

À l'occasion de la séance ordinaire du 16 janvier dernier, le conseil a autorisé les paiements comptants (remboursements anticipés) et finaux de deux règlements d'emprunt hautement symboliques.

En effet, en 2024, le Ville mettra notamment un terme à un règlement d'emprunt lié au réaménagement du Collège St-Augustin (remboursement final de plus de 5 M\$ sur un emprunt initial de 12 M\$ datant de 2011) et à un règlement d'emprunt lié à l'achat et à la rénovation de l'aréna Activital (remboursement final de plus de 4,6 M\$ sur un emprunt initial de 12 M\$ datant de 2009). Près de 10 M\$ (plus intérêts) encore sur notre dette collective pour des bâtiments aujourd'hui... démolis.

Cela fera évidemment un grand bien à nos finances de voir ces dettes enfin effacées. Et considérant le « fling-flang » et les multiples entorses aux règles qui ont entouré la gouvernance et la gestion de ces deux dossiers, la satisfaction sera grande de mettre définitivement derrière nous cette période peu reluisante de notre histoire. Une véritable honte.



#### FINANCEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF – NON À UNE TAXE SUR L'IMMATRICULATION

Les villes qui souhaitent appliquer dès 2025 une taxe spéciale sur l'immatriculation des véhicules de promenade enregistrés sur leur territoire pour financer le transport collectif doivent prendre action au cours des prochaines semaines. Le gouvernement a en effet adopté en décembre dernier une loi qui permet ce type de taxation ciblée. Pour ce faire, certaines étapes doivent être respectées. Prise de contact avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) en mars 2024, adoption d'un règlement municipal en mai 2024 et signature d'une entente avec la SAAQ en juin 2024 sont à réaliser pour ceux qui désirent procéder.

Lors de la séance du 20 février dernier, le conseil municipal a adopté une résolution indiquant aux diverses autorités concernées que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures n'entend pas taxer ses citoyens via ce nouveau pouvoir. Quoi que le conseil municipal soit conscient des enjeux de financement du transport en commun en général et on ne peut plus favorable à l'amélioration constante de ce mode de déplacement et de ses sources de financement, il appert que la situation particulière de Saint-Augustin-de-Desmaures commande la retenue eu égard à un tel type de taxation ciblée.

En effet, dans l'Agglomération de Québec, le transport en commun est une compétence exclusive de la Ville de Québec à titre de ville centre, tel qu'édicte par un décret ministériel. En conséquence, il appartient à la Ville centre de s'assurer non seulement de fournir ce service sur notre territoire, mais aussi de veiller à son financement. Nul besoin de rappeler qu'en notre qualité de Ville liée, de notre côté, nous payons une quote-part à la Ville centre. Plus de 32 M\$ pour 2024, en hausse de près de 18 % par rapport à 2023.

Par ailleurs, le conseil est défavorable à l'imposition d'une taxe qui cible uniquement une catégorie de citoyens (en l'occurrence les propriétaires de véhicules de promenade immatriculés) et non l'ensemble, à fortiori lorsqu'à l'évidence le mécanisme proposé va à l'encontre du principe même de l'utilisateur payeur.



Finalement, considérant que le conseil entend geler taxes et tarifs à court et moyen terme, tel qu'annoncé lors de l'adoption des budgets 2022, 2023 et 2024, l'idée de taxer les citoyens de façon indirecte n'est clairement pas une option.

Sylvain Juneau, maire  
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le mardi 19 mars, à 18 h 30.

Les citoyen-ne-s peuvent y participer en posant leur question en personne dans la salle Jeanne-Landry, pavillon André-Coindre, Campus-Notre-Dame-de-Foy. Vous pouvez également poser vos questions en complétant le formulaire disponible sur le site web ([vsad.ca/seances](http://vsad.ca/seances)) ou via la page Facebook @VSADofficiel. Les séances y sont webdiffusées en direct.

Les bureaux municipaux seront fermés le 29 mars et le 1<sup>er</sup> avril pour le congé pascal. Joyeuses Pâques à tous et à toutes !

••• Pour toute urgence concernant les travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Pour tout savoir  
sur votre Ville  
**VSAD.ca**



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!



## TRÉSORERIE *et taxes*

### TAXES MUNICIPALES 2024

DATE D'ENVOI DU COMPTE : 29 JANVIER

NOMBRE DE VERSEMENTS : 12

1<sup>RE</sup> ÉCHÉANCE : 1<sup>ER</sup> MARS

#### AVEZ-VOUS REÇU VOTRE COMPTE DE TAXES 2024 ?

Si vous n'avez pas reçu votre compte de taxes 2024, communiquez avec le Service de la trésorerie pour en obtenir une copie.

#### VOUS ÊTES NOUVELLEMENT PROPRIÉTAIRE ?

Un certain délai existe entre la transaction d'achat d'une propriété et la mise à jour du nom du propriétaire au rôle de taxation. Il est donc tout à fait normal que les transactions effectuées entre la fin 2023 et début 2024 ne soient pas reflétées quant au nom du propriétaire indiqué sur le compte de taxes 2024.



Puisque le compte de taxes est valide pour l'année entière et attribué à la propriété, il se peut que celui-ci soit émis au nom de l'ancien-ne propriétaire. Cela ne vous soustrait pas de l'obligation de payer les taxes. Il est de votre responsabilité de vous assurer que les montants soient payés aux dates d'échéance. Il est possible de consulter le sommaire des taxes de votre propriété sur notre site web.

#### PAIEMENT DES TAXES EFFECTUÉ PAR UN-E CRÉANCIER-IÈRE HYPOTHÉCAIRE

Nous tenons à rappeler qu'un-e créancier-ière hypothécaire effectuera uniquement le paiement des taxes foncières. Notez que les comptes d'ajustement émis en cours d'année ne sont pas acheminés à votre institution financière, vous devrez leur transmettre l'information.

Les autres factures telles que les droits de mutation, les factures diverses ou les licences canines sont habituellement acquittées par la personne propriétaire.

#### MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

Prélèvement préautorisé (PPA-DPA);

Par Internet (votre numéro de référence correspond au numéro de matricule à 18 chiffres inscrit sur votre compte de taxes);

Débit ou argent comptant.



#### NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à communiquer avec le Service de la trésorerie par courriel à l'adresse suivante : [tresorerie@vsad.ca](mailto:tresorerie@vsad.ca) ou par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h.



Nous vous rappelons que l'hôtel de ville n'est pas accessible pendant la durée des travaux et que les bureaux du Service de la trésorerie sont situés à la bibliothèque Alain-Grandbois, 160, rue Jean-Juneau.

## JURIDIQUE, GREFFE *et avis publics*



En vertu du Règlement 2022-697 relatif aux modalités de publication des avis publics, les avis suivants ont été diffusés sur le site web de la Ville. Vous pouvez les consulter à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

#### 1. 23 février – Appels d'offres

APO-2024-007 – Contrat d'approvisionnement pour le remplacement de commutateurs réseau – (SÉAO 1814167)

2. 22 février – Avis public annonçant le Règlement n° 2024-723 modifiant le Règlement n° 2016-504 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition

3. 22 février – Promulgation du Règlement n° 2024-721 modifiant le Règlement n° 2023-707 sur la mise en place d'un programme d'aide financière pour la plantation d'arbres

#### 4. 16 février – Appels d'offres

APO-2024-004 – Conception des plans et devis et assistance lors de travaux pour la réfection de six ponceaux (SÉAO 1807095)

APO-2024-006 – Conception des plans et devis et assistance lors de travaux pour la réfection d'une conduite pluviale (SÉAO 1811652)

5. 9 février – Demande de démolition partielle d'un immeuble au 110, rue de Grandmont (lot 2 813 407)

#### 6. 2 février – Appels d'offres

APO-2024-002 – Contrat de services professionnels en architecture du paysage pour l'aménagement du parc de la Falaise (SÉAO 1797510)

APO-2024-005 – Auscultation des chaussées, des voies cyclables et des trottoirs et réalisation de plans d'intervention – (SÉAO 1805264)

#### NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/avis> ou communiquer avec le Service juridique et du greffe au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca).



## TRAVAUX PUBLICS *et sécurité routière*



### NOUVELLE STATION DE VIDANGE POUR LES VÉHICULES RÉCRÉATIFS

Une toute nouvelle station de vidange de système septique sera accessible aux propriétaires de véhicules récréatifs avant la période estivale.

Ce nouveau service public sera accessible via un lieu aménagé à cette fin en bordure de la rue de Sydney dans le parc industriel François-Leclerc (près de l'intersection de la rue de Singapour), au nord de l'autoroute 40. Cette station sera disponible en mode libre-service, son utilisation sera gratuite et elle sera ouverte de mai à la fin octobre.

## VIDANGES ANNUELLES DES FOSSES SEPTIQUES ET DE RÉTENTION

Les vidanges annuelles de fosses septiques et de rétention auront lieu entre les mois de mai et juillet prochains.

D'ici le 15 avril, les propriétaires de fosses septiques visées par cette vidange biennale recevront une lettre de la Ville, laquelle vous informera du calendrier de vidange. Toutefois, vous devrez vous assurer que la fosse est bien libre d'accès au moment visé par la vidange.

Durant la même période, les propriétaires de fosses de rétention seront contactés individuellement pour obtenir l'autorisation de procéder à la vidange. Il est important de rappeler que la saison régulière de vidange se déroule du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> décembre. Veuillez noter que toutes vidanges hors-saison occasionneront des frais supplémentaires.



#### NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à contacter le Service des travaux publics par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel [travauxpublics@vsad.ca](mailto:travauxpublics@vsad.ca).

## LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE ROUTE RACETTE DÉBUTERONT EN MAI

Lors de l'édition du MIM de novembre dernier, nous vous informions que des travaux importants seront réalisés sur la route Racette, au cours desquels, non seulement le pavage doit être refait en raison d'une dégradation avancée, mais également le remplacement des infrastructures d'aqueduc et d'égout.

Ces travaux débuteront au mois de mai pour une durée estimée à quatre mois. La bonification des aménagements existants permettra à la Ville de mettre en place de nouvelles infrastructures axées sur la sécurité routière et les déplacements actifs.

Les citoyen-ne-s touché-e-s par ces travaux ont déjà reçu une communication informative (accroche-porte) en prévision des travaux.

Rappelons que le coût de ce projet est évalué à 11 M\$. Il sera notamment financé par les surplus de la Ville pour un montant d'environ 9 M\$, par une contribution de 1,3 M\$ du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ) et par une aide financière de près de 0,5 M\$ du programme Fonds pour le transport actif (FTA).

En raison de l'envergure du projet, des entraves à la circulation sont à prévoir. L'équipe du Service des travaux publics s'assurera, de concert avec l'entrepreneur, de prendre toutes les mesures nécessaires pour diminuer autant que possible, les impacts sur les citoyen-ne-s ainsi que sur les commerces.

Des communications régulières seront diffusées et envoyées par la Ville via nos différentes plateformes et réseaux sociaux, et ce, suivant les phases du projet. Une page de notre site web est dédiée exclusivement à ces travaux. Pour visualiser les plans schématiques de l'ensemble du projet ou pour suivre le déroulement des travaux, nous vous invitons à consulter notre site web via ce lien : <https://vsad.ca/racette>.



#### NOS COORDONNÉES

Pour toute question supplémentaire sur la réalisation des travaux de réfection de la route Racette, veuillez contacter l'équipe du Service des travaux publics par courriel : [travauxpublics@vsad.ca](mailto:travauxpublics@vsad.ca) ou par téléphone 418 878-4662 p. 5205.

# ENVIRONNEMENT

## et matières résiduelles

### MARS

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

### AVRIL

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

#### Ordures

Les ordures sont collectées aux deux semaines. Les branches peuvent être déposées avec les ordures toute l'année en fagots attachés de 1,2 m de long maximum.

#### POUR RECEVOIR UN ROULEAU DE SACS MAUVES SUPPLÉMENTAIRE (RÉSIDUS ALIMENTAIRES)

Présentez-vous à l'accueil du Centre communautaire multifonctionnel secteur est (CCMSE), situé au 4950, rue Lionel-Groulx, Saint-Augustin-de-Desmaures. La prochaine livraison à domicile des sacs mauves aura lieu en mai.

#### Recyclage

Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines pendant l'hiver.

#### Encombrants

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le **mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024**.

**Rappel:** La collecte des encombrants est effectuée le **mercredi**. La date limite pour vous inscrire demeure le **lundi, à midi, précédent la collecte (29 avril)**.

Prière de préciser si les items contiennent du fréon (exemple : réfrigérateur, congélateur, fontaine d'eau, déshumidificateur, thermopompe, etc.).

Le camion circule dans les rues dès 7 heures le matin. Il est donc recommandé de déposer les gros rebuts en bordure du chemin, la veille.

Un maximum de 1 m<sup>3</sup> de matériaux de construction, rénovation ou démolition est accepté lors de cette collecte.

L'ensemble des encombrants ne doit pas occuper un volume supérieur à 3 m<sup>3</sup>.

SVP, empilez les encombrants de façon ordonnée et sécuritaire.

**ATTENTION :** Il pourrait arriver que notre fournisseur ne puisse terminer la collecte le jour prévu; il repassera alors dans les jours suivants. Veuillez donc laisser vos encombrants en bordure du chemin.

**Inscription en ligne :** <https://vsad.ca/matieresresiduelles>, onglet Encombrants

**Inscription par téléphone :** 418 878-4662, poste 5406

#### Écocentre - 3381, rue de l'Hétrière

#### Horaire d'hiver : du 16 novembre au 14 avril

Lundi et mardi : Fermé

Mercredi : 9 h à 17 h

Jeudi et vendredi : 9 h à 19 h

Samedi et dimanche : 9 h à 17 h

\* Les chargements peuvent être refusés **30 minutes avant la fermeture**, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.

Pendant l'hiver, vous pouvez apporter vos encombrants à l'écocentre.

## PHILLIP BÉLANGER: RÉCIPIENDAIRE D'UNE BOURSE GOLF QUÉBEC

Lors de la 10<sup>e</sup> édition de la remise du Programme de bourses Golf Québec et la Fondation Aléo, l'Augustinois Phillip Bélanger, âgé de 16 ans, a été récipiendaire d'une bourse de 2 000 \$.

Cette année, ce programme de bourses a permis de soutenir 30 athlètes de la relève en leur offrant 90 000 \$ en bourses et services pour la poursuite de leurs objectifs sportifs et scolaires. Depuis le début de ce programme, plus de 900 000 \$ ont été remis en bourses et en services aux golfeurs et aux golfeuses du Québec. Toutes nos félicitations à Phillip Bélanger!



Photo : Bernard Brault

**Louise Patry, présidente de Golf Québec, Phillip Bélanger, athlète augustinois et Patricia Demers, directrice générale de Golf Québec.**



#### NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions relatives aux matières résiduelles, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/matieres-residuelles> ou communiquer avec le Service des travaux publics par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel [matieres.residuelles@vsad.ca](mailto:matieres.residuelles@vsad.ca).

## URBANISME, quelques informations importantes

### VOUS PRÉVOYEZ EFFECTUER DES TRAVAUX À VOTRE PROPRIÉTÉ ?

Dans le but de vous aider à bien préparer vos travaux, voici ce que vous devez savoir afin de vous assurer de respecter la réglementation municipale de Saint-Augustin-de-Desmaures.

#### À VENIR - DEMANDES DE PERMIS EN LIGNE

Le Service de l'urbanisme est heureux de vous annoncer qu'il offrira prochainement la possibilité de déposer certaines demandes de permis en ligne. Le déploiement se fera progressivement au cours des prochaines semaines. En plus de pouvoir déposer une demande de permis de façon autonome, et de suivre l'état d'avancement de votre dossier, il sera également possible d'effectuer le paiement de votre demande de permis en ligne, et ce, par carte de crédit. Suivez-nous via nos différents médias pour plus d'information à ce sujet.



D'ici la mise en service des demandes de permis en ligne, vous pouvez continuer à utiliser le formulaire « Demande de permis ou de renseignements préliminaires » disponible sur le site web de la Ville, via l'adresse <https://vsad.ca/permis>.

#### Pour une demande de permis transmise par courriel

Veillez nous retourner le formulaire « Demande de permis ou de renseignements préliminaires » à l'adresse courriel suivante : [urbanisme@vsad.ca](mailto:urbanisme@vsad.ca). Par la suite, un suivi sera effectué par courriel.

#### Pour une demande de permis déposée en personne

Le paiement de votre permis peut se faire en personne (argent comptant, débit ou chèque), du lundi au vendredi de 8 h à 16 h au Complexe sportif multifonctionnel situé au 230, route de Fossambault.

#### Pour une demande de permis transmise par la poste

Veillez nous retourner le formulaire « Demande de permis ou de renseignements préliminaires » avec le chèque à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures  
Service de l'urbanisme  
200, route de Fossambault  
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3

#### DÉLAI DE TRAITEMENT

Le délai de délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation est habituellement d'environ 30 jours. Ce délai débute lorsque la demande est complète et que les frais ont été payés. Dans les cas où le permis ou le certificat demandé est assujéti au dépôt d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, à l'obtention d'une dérogation mineure ou à l'approbation du conseil municipal, il faut prévoir un délai d'environ 6 à 8 semaines.

#### FICHES SIMPLIFIÉES À CONSULTER

Plusieurs documents pertinents se retrouvent dans la section « Permis et urbanisme » du site web de la Ville en lien avec les demandes de permis et la réglementation, dont notamment des fiches simplifiées qui vulgarisent et vous informent sur les règlements municipaux applicables en ce qui a trait à la construction et à l'implantation :

- Piscine hors terre ou creusée ;
- Cabanon ;
- Garage attaché ou détaché ;
- Et plus encore.



Des outils pour vous aider à bien planifier vos travaux.

Sauf exception, certains travaux de rénovations mineures, notamment les travaux intérieurs ou l'installation d'un petit cabanon résidentiel, ne requièrent pas de permis. Dans le doute, nous vous invitons à contacter le Service de l'urbanisme ou visitez la page du site web <http://vsad.ca/permis>.



110\$

# Souper homard à volonté

**Campus Notre-Dame-de-Foy**

Pavillon André-Coindre

5030, rue Clément-Lockquell

**25 mai 2024 dès 18h**

Pour info: [info@mdjstaugustin.com](mailto:info@mdjstaugustin.com)

Au profit de la

**MDJ**

ST-AUGUSTIN-DE-DESMAURES  
L'Intrépide & L'Illusion

30 ANS QU'ON EST LÀ.

Sous la présidence d'honneur de Junior Roy,  
Vice-président exécutif, Transport Kingsway vrac

## URBANISME, quelques informations importantes

### VOUS PENSEZ À AJOUTER UN BUREAU PROFESSIONNEL, UN LOGEMENT OU UN COMMERCE À VOTRE DOMICILE ? N'OUBLIEZ PAS DE DEMANDER UN CERTIFICAT D'OCCUPATION

Le certificat d'occupation atteste de la conformité d'un usage dans une zone donnée et permet au propriétaire ou au locataire d'occuper légalement cet espace.

#### RAPPEL AUX ENTREPRENEUR-E-S ET AUX TRAVAILLEUR-EUSE-S AUTONOMES

Avant de louer, d'acheter un local ou un immeuble, ou bien, d'opérer votre entreprise à partir de votre domicile, il est important de vous assurer que vous pouvez y exercer vos activités commerciales.



Vous devez obtenir un certificat d'occupation attestant la conformité de votre usage dans la zone où il sera situé. L'équipe du Service de l'urbanisme validera également la conformité des cases de stationnement et la capacité de l'installation septique, le cas échéant. Cette obligation s'applique également pour les entreprises à domicile (coiffure, comptabilité, garderie en milieu familial, etc.).

#### LE LOGEMENT D'APPOINT

Vous souhaitez aménager ou démanteler un logement d'appoint dans votre résidence? Un certificat d'autorisation est nécessaire afin de valider la conformité de celui-ci. Lors du démantèlement d'un logement, le certificat d'occupation formalise la mise à jour de votre matricule et du compte de taxes y étant associés.



### PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ADAPTATION ET D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES À L'ACCESSIBILITÉ RÉSIDENIELLE

La VSAD souhaite soutenir les personnes en situation de handicap, par le biais d'une aide financière pour des dépenses liées à l'adaptation domiciliaire, afin de favoriser leur maintien à domicile sécuritaire et leur autonomie.

Les personnes admissibles peuvent bénéficier d'une aide financière permettant de rembourser 15 % du coût des travaux admissibles, et ce, jusqu'à un maximum de 2 000 \$ par logement.

Les travaux admissibles sont ceux permettant aux personnes en situation de handicap d'avoir accès de façon autonome aux pièces de leur domicile et aux commodités essentielles à la vie quotidienne, visant une des trois situations suivantes :

- Un nouvel aménagement ;
- Un remplacement ou une modification d'un aménagement existant ;
- Des mesures transitoires avant des travaux financés par un programme gouvernemental.

Voici quelques exemples de travaux admissibles (matériaux et main d'œuvre) : rampe d'accès, seuil, porte automatique, l'élargissement de corridor ou de portes, l'agrandissement de pièces, douche sans seuil, barres d'appui, poignées à prise facile, système d'alarme visuel ou sonore.

Visitez le <https://vsad.ca/aide-financiere-accessibilite> ou communiquez avec le Service de l'urbanisme afin d'obtenir plus de détails sur ce programme d'aide financière, connaître les conditions d'admissibilité, obtenir le formulaire et consulter le *Règlement n° 2023-718 sur la mise en place d'un programme d'aide financière pour la réalisation de travaux d'adaptation et d'installation d'équipements nécessaires à l'accessibilité résidentielle pour l'année 2024.*



#### NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/permis> ou communiquer avec le Service de l'urbanisme par téléphone au 418 878-4662 poste 5404, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel [urbanisme@vsad.ca](mailto:urbanisme@vsad.ca).

Nous vous rappelons que l'hôtel de ville n'est pas accessible pendant la durée des travaux et que les bureaux du Service de l'urbanisme sont situés au Complexe sportif multifonctionnel situé au 230, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

## RESSOURCES HUMAINES *et emplois*



TA CARRIÈRE SE TROUVE **ici**



**Découvre les possibilités qui te sont offertes !**

### Emplois permanents et temporaires

Directeur-trice adjoint-e aux travaux publics

Technicien-ne en géomatique

Technicien-ne inspecteur-ric

Technicien-ne juridique

Agent-e de bibliothèque

Préposé-e à l'aréna

Commis au magasin

Journalier-ière



Curieux d'en savoir plus?

[vsad.ca/carriere](https://vsad.ca/carriere)

TON EMPLOI D'ÉTÉ SE TROUVE **ici**



Découvre les possibilités qui te sont offertes dans plusieurs domaines dont:

Animateur-ric-s club de lecture Crock-Livres

Sécurité et prévention dans les parcs

Aménagement du territoire

Génie civil

Droit



Curieux d'en savoir plus?

[vsad.ca/carriere](https://vsad.ca/carriere)



## RESSOURCES HUMAINES *et emplois*

### 3 QUESTIONS À ...



**Charles-Antoine Paradis-Garneau**  
**ÉTUDIANT EN GÉNIE CIVIL**

#### 1. Pourquoi avoir choisi la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour y effectuer ton stage ?

*J'ai choisi la VSAD, car je voulais un milieu dynamique au contact des citoyens !*

#### 2. Y a-t-il un projet auquel tu as contribué qui t'as rendu particulièrement fier pendant ton stage à la VSAD ?

*Oui ! Je suis fier d'avoir contribué au plan de marquage des rues de la VSAD. Ce fut très enrichissant et ça va être très utilisé.*

#### 3. Comment ton stage à la VSAD t'aide-t-il à progresser dans ton apprentissage ?

*C'est un stage qui permet de toucher à plusieurs aspects du génie municipal. Cela permet d'avoir une meilleure idée de ses intérêts.*



**Mathieu Martineau-Gagnon**  
**ANCIEN ÉTUDIANT EN MÉCANIQUE**

#### 1. Quelles sont tes principales missions au quotidien en tant qu'étudiant mécanicien à la VSAD ?

*Ma principale tâche est de remettre en route ou en ordre les véhicules et la machinerie de la VSAD tout en respectant les lois et la réglementation de la SAAQ.*

#### 2. Y a-t-il un projet auquel tu as contribué qui t'as rendu particulièrement fier d'être dans l'équipe VSAD ?

*C'est davantage un défi quotidien! Chaque jour amène un projet différent. Lorsque la machine entre au garage, il faut identifier le problème. Je pense que c'est la satisfaction de terminer une réparation qui me rend particulièrement fier.*

#### 3. Comment ton stage à la VSAD t'a-t-il aidé à progresser dans ton apprentissage ?

*La «gang», il y a vraiment un bel esprit d'équipe et une belle communication entre nous.*

*C'est la raison pour laquelle je voulais obtenir un poste permanent. L'équipe est toujours là pour moi. Je n'ai pas besoin de demander, puisqu'il y a toujours quelqu'un qui vient m'aider lorsque je rencontre des difficultés. Au fil du temps, j'ai pu postuler sur un poste permanent lorsqu'un affichage a été diffusé. J'ai effectué le processus selon la convention collective et j'ai obtenu l'emploi.*



#### NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions relatives au recrutement et pour consulter tous les appels de candidatures, visitez notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/carriere> ou communiquez avec le Service des ressources humaines par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel [rh@vsad.ca](mailto:rh@vsad.ca).

### BONIFICATION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PLANTATION D'ARBRES

Vous serez ravi-e-s d'apprendre que cette aide financière, instaurée en 2023, se poursuit pour 2024 avec une intéressante nouveauté. Tel qu'annoncé lors de la séance du conseil municipal du 6 février 2024 et dans le MIM de février, le programme couvrira désormais la plantation d'arbres en **cours avant, latérales et arrière**.

Rappelons que l'an dernier, la VSAD a instauré un programme d'aide financière pour encourager la plantation d'arbres en cour avant par les citoyen-ne-s sur les terrains privés ou institutionnels du territoire augustinois. Il est dans l'intérêt public de favoriser la présence d'arbres afin d'améliorer la qualité de l'air, la captation de l'eau de ruissellement et l'embellissement général de la ville.

Ce programme permet de rembourser une partie des frais d'achat et de plantation d'arbres installés sur un terrain privé ou institutionnel. Le remboursement accordé par la Ville à un-e demandeur ou demanderesse équi-

vaut à 50 % du montant total avant taxes, déboursé pour l'acquisition d'arbres et pour les services de plantation. Le remboursement maximal est fixé à 300 \$ pour toutes les demandes visant un même terrain par année civile, soit entre le 1<sup>er</sup> janvier le 31 décembre.



Donc, nous vous invitons à participer en grand nombre. Consultez le <https://vsad.ca/aide-financiere-plantation-arbres> ou **communiquez avec le Service de l'urbanisme pour connaître tous les détails de ce programme d'aide financière** par courriel à [urbanisme@vsad.ca](mailto:urbanisme@vsad.ca) ou par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h.

## COMMUNICATIONS *et vie citoyenne*

### Vrai ou Faux?

**La Ville compte la plus longue portion du tracé original de la route construite à l'époque de la Nouvelle-France ?**

La VSAD possède un tronçon de neuf kilomètres. Donc, c'est vrai.

Porte d'entrée ouest de l'Agglomération, le territoire augustinois reçoit chaque année son lot de visiteurs, notamment, grâce au chemin du Roy.

Photo : Rémi Ouellet - Concours Photos 2021



### Un brin d'Histoire

#### ARMOIRIES ET LOGOTYPE



Les armoiries de la Ville ont été dessinées par l'abbé Jean-Paul Gélinas, fondateur de l'Institut généalogique du comté de Portneuf. Ces armoiries ont été adoptées par le conseil municipal de 1964.

La devise de la Ville est **Aime avant d'agir**.



La création du logotype de la VSAD date de 1988. Son identité visuelle est utilisée encore aujourd'hui. La Ville utilise le turquoise et le bleu marine comme couleurs officielles sur les différents médias, dont les réseaux sociaux.

Le quadrilatère de neuf carrés symbolise les différents quartiers. L'arbre représente la nature. La ligne ondulée illustre l'élément aquatique. Le développement de la municipalité et les voies de communication sont symbolisés par deux lignes horizontales.

### Saviez-vous que?

#### LA VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA VSAD DANS UNE ZONE SCOLAIRE EST DE 30 KM/H, ET CE, EN TOUT TEMPS

Cette modification au règlement est motivée par le conseil de la sécurité routière et de plusieurs plaintes de citoyens mentionnant les excès de vitesse près des écoles. Dans le but de prévenir ces excès de vitesse dans les zones régulièrement fréquentées par les enfants, que ce soit en raison de la présence des parcs situés près des écoles, des parcs-écoles l'été et tous les loisirs et activités pouvant avoir lieu dans ces secteurs tout au long de l'année, la signalisation a été changée et le règlement est dorénavant en vigueur.

**La VSAD a à cœur la sécurité de nos enfants.**

### Que fait-on?

#### OUPS ! DES DÉGÂTS BIOLOGIQUES À LA PISCINE DU COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

##### Qu'arrive-t-il lorsque cela survient ?

1. **Une évacuation du bassin.** La baignade ou le cours de natation prend fin;
2. **Une fermeture du bassin.** La durée de fermeture varie selon le type de dégât survenu;
3. **Un traitement.** Dans le but de s'assurer de la qualité de l'eau par l'équipe du Service des bâtiments, parcs et espaces verts.

##### Que faire pour éviter cette situation ?

- L'équipe du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire invite les parents ou tuteur-trice-s à amener l'enfant à la toilette avant et pendant la baignade ;
- Mettre une couche de type LITTLE SWIMMER avant d'entrer dans le bassin, au besoin.



## COMMUNICATIONS *et vie citoyenne*

### TROUSSE D'URGENCE POUR VÉHICULE

Lors de l'édition de décembre-janvier, la VSAD vous recommandait de conserver une trousse d'urgence 72 heures pour la maison. Cette fois, nous abordons la trousse d'urgence pour la voiture en période hivernale.

Une panne, un évènement routier ou un accident peuvent grandement compliquer les situations imprévues. Posséder une trousse d'urgence hivernale dans son véhicule peut sauver des vies. Voici les essentiels à conserver dans son véhicule selon le Gouvernement du Québec :

- Une pelle ;
- Un grattoir ;
- Un balai à neige ;
- Des plaques antidérapantes ;
- Un sac de sable ;
- De l'antigel de canalisation de carburant ;
- De l'antigel de lave-glace ;
- Une lampe de poche et des piles de rechange ;
- Des câbles de démarrage ;
- Pour vous réchauffer : une couverture chaude, des gants ou des mitaines, des bottes, un foulard et une tuque ;
- Pour être visible et en sécurité : un drapeau de sécurité, un avertisseur de monoxyde de carbone et des fusées routières d'urgence (ou d'autres dispositifs lumineux).

De plus, CAA Québec vous suggère également d'autres indispensables pour votre trousse d'urgence. Curieux d'en savoir davantage ? Nous vous invitons à consulter leur site web à l'adresse : <https://www.caaquebec.com/fr/auto/conseils/capsules-conseils/conseil/show/sujet/les-12-indispensables-dune-trousse-durgence-hivernale-pour-la-voiture/>.

N'oubliez pas les recommandations du Gouvernement du Québec, avant de prendre la route, renseignez-vous sur les conditions routières en consultant Québec511. Si les conditions routières sont difficiles, ne vous déplacez qu'en cas de nécessité.

Vous souhaitez connaître les procédures à suivre en cas d'urgence en voiture ? Consultez le <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/comment-se-preparer-a-la-maison>.



### PETIT RAPPEL AMICAL POUR LA PROMENADE AVEC PITOU



La VSAD est soucieuse de maintenir l'harmonie entre les citoyens et les animaux domestiques.

C'est pourquoi elle vous rappelle cette petite règle à respecter. Nous vous remercions de retirer immédiatement et proprement ses excréments. Que ce soit pour un aller-retour vers l'école du quartier ou une simple balade, vous êtes prié-e-s de respecter le Règlement n° 2017-519.

Pour toutes questions, nous vous invitons à visiter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/animaux> ou communiquer avec le Service de l'urbanisme par téléphone au 418 878-4662 poste 5404, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel [urbanisme@vsad.ca](mailto:urbanisme@vsad.ca).



#### NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions relatives aux communications, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/communication> ou communiquer avec le Service des communications par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel [communications@vsad.ca](mailto:communications@vsad.ca).



## LA CHRONIQUE DE LA DIVISION DES COMMUNICATIONS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE



### MARS, MOIS DE LA PRÉVENTION DE LA FRAUDE

Nous sommes tous susceptible d'être victime de fraude un jour ou l'autre. Peu importe notre niveau de vigilance, les fraudeurs savent trouver la faille pour arriver à leurs fins.

C'est pourquoi il est primordial d'être bien informé-e et sensibilisé-e afin d'être capable de mieux déceler les tentatives de fraude.

En ce mois de la prévention de la fraude, gardez en mémoire les conseils suivants :

- **Pression** : Ne cédez pas à la pression pour prendre une décision importante ou pour agir rapidement, comme signer un contrat, acquérir un bien ou un service, etc.;
- **Communication non sollicitée** : Ne cliquez pas sur un lien reçu dans un courriel ou par texto, ne donnez pas vos renseignements personnels au téléphone ou dans un formulaire web, surtout si la communication n'a pas été sollicitée de votre part;
- **Nouveaux amis** : Méfiez-vous des nouvelles connaissances rencontrées sur les sites de rencontre ou sur les médias sociaux qui vous proposent d'investir dans des projets ou vous demandent de l'argent sous divers prétextes;
- **Représentant-e-s d'organisations reconnues insistant-e-s** : Rappelez-vous que ni le gouvernement ni le service de police ne vous menacera ni n'exigera de paiement immédiat.



Votre vigilance est votre meilleure alliée. Pour vous familiariser avec les différents types d'arnaques et savoir ce que vous devez faire si vous croyez en être victime, visitez [ville.quebec.qc.ca/fraude](http://ville.quebec.qc.ca/fraude).

### CHANGEMENT D'HEURE = VÉRIFIEZ VOS AVERTISSEURS !

Dans la nuit du samedi 9 mars au dimanche 10 mars, ce sera le changement d'heure. C'est l'occasion de vous assurer du bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée et qu'ils n'ont pas atteint l'âge limite de 10 ans.

Si vous avez des avertisseurs électriques, testez-les pour valider leur fonctionnement. Vos avertisseurs sont à pile ou possèdent une pile de secours : profitez-en pour la changer. En cas d'incendie, il s'agit du meilleur moyen pour sauver votre vie et celles de vos proches !



### RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION D'UNE GÉNÉRATRICE

Saviez-vous qu'une mauvaise utilisation d'une génératrice peut causer une intoxication au monoxyde de carbone ? Afin d'éviter que ça ne se produise, assurez-vous :

- D'utiliser la génératrice à l'extérieur seulement ;
- De l'installer à 1 mètre de toute ouverture de votre domicile : portes, fenêtres dont celles du sous-sol et prises d'aération ;
- De vous assurer qu'elle ne soit pas dans la même direction que le vent en l'installant idéalement sur le coin du bâtiment ;
- De suivre les recommandations du fabricant quant à son utilisation ;
- D'avoir un avertisseur de monoxyde de carbone fonctionnel à l'intérieur de la résidence par mesure de sécurité.

Pour en savoir plus sur le monoxyde de carbone : [ville.quebec.qc.ca/monoxyde](http://ville.quebec.qc.ca/monoxyde).



Pour réserver,  
téléchargez  
l'application  
RTC Flexibus



[rtcquebec.ca/Flexibus](http://rtcquebec.ca/Flexibus)



## LOISIRS, CULTURE *et vie communautaire*

### EXPOSITIONS PERMANENTES « LES LOISIRS : SOUVENIRS D'UNE VILLE »

Depuis janvier dernier, les visiteur·rice·s du Centre communautaire multifonctionnel secteur est et du Complexe sportif multifonctionnel peuvent remonter le temps, en découvrant ces expositions de photos anciennes et d'articles traitants des loisirs pratiqués dans notre ville.

Pour certain·ne·s d'entre vous, c'est une occasion unique de se remémorer de bons souvenirs de Saint-Augustin-de-Desmaures et d'ailleurs.

À la suite de l'idée initiée il y a quelques années par Messieurs Jean Simard et Yannick LeBrasseur, conseillers municipaux, l'équipe de la VSAD a mené à terme ce projet rassembleur avec la collaboration du Comité consultatif concernant la vie citoyenne et la Société d'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures. Également, il a été rendu possible grâce au ministère de la Culture et des Communications via l'Entente de développement culturel.

La Société d'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures a donné accès à l'ensemble de sa collection de photographies et a également aidé à identifier les lieux et les personnes visibles sur les photos.

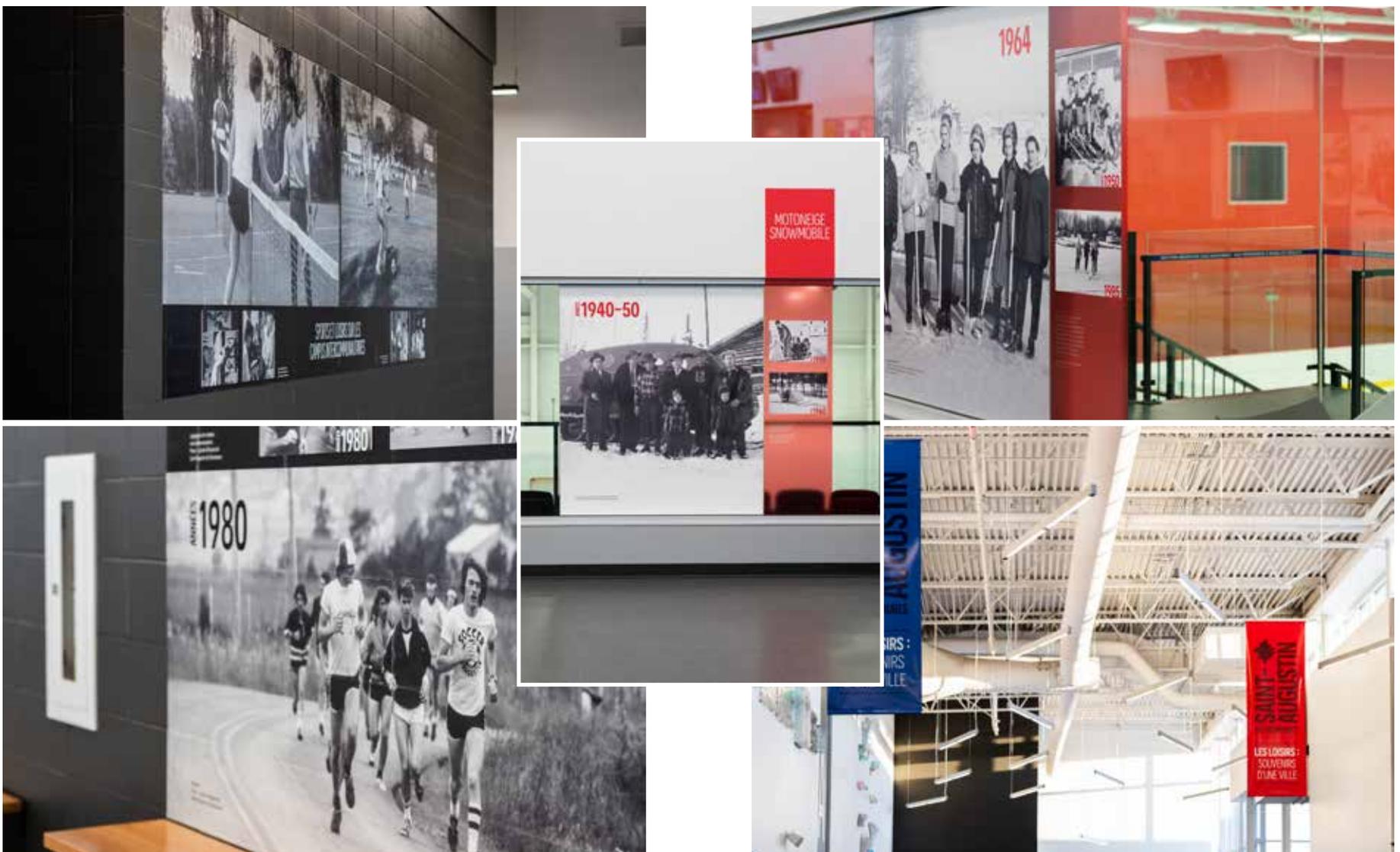
Plusieurs citoyen·ne·s nous ont également fourni des photos. Nous remercions Mesdames Manon Paradis et Pierrette Martineau et Messieurs Serge Meunier, André Lirette, Serge Juneau et Raymond Juneau.

L'exposition présente également des objets prêtés :

- Madame France Noël : la robe de patinage artistique ;
- L'Association du hockey mineur CRSA : le chandail de hockey et les patins ;
- L'équipe de hockey Blizzard AAA-SSF : le chandail de hockey ;
- Le Club de patinage artistique de St-Augustin: le compas.

Nous remercions nos partenaires qui ont produit cette exposition soient : Mesdames Isabelle Jobin (conception, graphisme et montage) et Myriam Bérubé (révision linguistique), ainsi que Têtu Affichage (impression, conception et installation).

Donc, une visite s'impose dans nos deux centres. Voici quelques aperçus via les photos suivantes.



#### NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions relatives au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, nous vous invitons à consulter notre site web via les adresses <https://vsad.ca/loisirs> et <https://vsad.ca/culture> ou téléphoner du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 au 418 878-5473 ou par courriel à l'adresse [loisirs@vsad.ca](mailto:loisirs@vsad.ca).

## RETOUR SUR LE MOIS TUQUES ET BAS DE LAINE

C'est sous la thématique *En février, on joue dehors* que s'est déroulé le Mois tuques et bas de laine 2024. Du 26 janvier au 24 février, une panoplie d'activités divertissantes et originales ont été offertes à l'ensemble de la population Augustinoise. Vous avez été nombreux-ses à venir profiter des joies de l'hiver

dans le cadre de ces activités festives, où même Bonhomme Carnaval nous a rendu visite! Toute l'équipe du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire souhaite vous remercier pour votre belle participation et vous donne rendez-vous pour sa prochaine édition en février 2025.



**BIBLIOTHÈQUE  
ALAIN-GRANDBOIS**

auteur **magazine** **Récit** **fiction** **BD**  
**documentaire** **roman** **livre** **manga**

### Service

#### Accès aux bibliothèques de la Ville de Québec

Une entente conclut avec l'Institut canadien de Québec garantit l'accès gratuitement aux résidents de Saint-Augustin-de-Desmaures à l'ensemble du réseau des bibliothèques de la Ville de Québec. Vous devez vous présenter dans l'une ou l'autre des bibliothèques de la Ville de Québec afin de compléter votre abonnement. La procédure pour votre abonnement est disponible ici:

[bibliothequedequebec.qc.ca/abonnement/index.aspx](http://bibliothequedequebec.qc.ca/abonnement/index.aspx)



### Vie de bibliothèque



#### Nouvelle trousse « Une naissance, un livre »

Bonne nouvelle! Les troussees 2024 pour « bébé-lecteur » sont arrivées. Abonnez votre enfant de moins de 1 an à la bibliothèque pour recevoir de petites surprises parfaites pour découvrir avec lui l'univers merveilleux des livres.

Informez-vous auprès du personnel. Petit lecteur deviendra GRAND!

### Suggestions de lecture

De Caroline Arpin, coordonnatrice à la culture

#### Comment ratatiner les fantômes

de Catherine Leblanc - Album 6-11 ans  
Comment le retrouver sur les rayons (Cote): A LEB



**Pourquoi le lire :** « Un livre drôle avec de magnifiques images qui donne des trucs aux enfants pour « se défendre » contre les méchants fantômes. À découvrir d'ailleurs toute la collection des livres « Comment ratatiner... » les monstres, les vampires, les idées noires, les méchantes maîtresses, les cauchemars... que les enfants et les parents adorent! » -- Caroline Arpin

#### Les enfants de la Terre (Volume 1 : Le clan de l'ours des cavernes)

de Jean M. Auel - Roman adulte  
Comment le retrouver sur les rayons (Cote): AU17et historique



**Pourquoi le lire :** « Vous aimez la Préhistoire et la paléontologie? Vous serez conquis. Bien qu'il s'agisse d'une fiction, il est fascinant d'en apprendre davantage sur l'univers de deux espèces s'étant côtoyées durant la période glaciaire. Ma série préférée, parue entre 1980 et 2011 et totalisant six volumes. » -- Alexandra Fontaine

### HEURES D'OUVERTURE

DIMANCHE 10 H - 17 H LUNDI 10 H - 18 H MARDI 13 H - 20 H  
MERCREDI 13 H - 20 H JEUDI 13 H - 20 H VENDREDI 10 H - 18 H SAMEDI 10 H - 17 H

**VSAD.ca/CULTURE**  
**catalogue.vsad.ca**

# CALENDRIER DES ACTIVITÉS PRINTANNIÈRES

## EN AVRIL

<p>13 h 30</p> <p><b>12 VEN</b></p> <p>Pédago à la biblio avec Monsieur Reptile Pour les 5 à 12 ans Bibliothèque Alain-Grandbois</p>	<p>11 h à 14 h</p> <p><b>13 SAM</b></p> <p>Atelier créatif en continu «Coin de pays miniature» Complexe sportif multifonctionnel</p>	<p>19 h</p> <p><b>17 MER</b></p> <p>Conférence voyage : Le Chili et l'Argentine Centre Delphis-Marois et en virtuel</p>	<p>10 h à 15 h</p> <p><b>20 SAM</b></p> <p><b>la Vitrine</b> Grande fête du printemps Centre communautaire multifonctionnel secteur est</p>	<p>10 h à 12 h</p> <p><b>21 DIM</b></p> <p>Atelier créatif en continu «Tête en herbe» Bibliothèque Alain-Grandbois</p>
--	--	---	---	--

## EN MAI

## CE PRINTEMPS



<p>19 h</p> <p><b>BILLET GRATUIT</b></p> <p><b>2 JEU</b></p> <p><b>AUTOUR DU PIANO</b> avec Christian Marc Gendron Bibliothèque Alain-Grandbois</p>	<p>13 h 30</p> <p><b>5 DIM</b></p> <p>Atelier créatif pour la fête des mères Pour les 6 ans et plus Centre communautaire multifonctionnel secteur est</p>	<p>19 h</p> <p><b>8 MER</b></p> <p>Conférence : Installer des mangeoires pour oiseaux – les conditions gagnantes Centre communautaire multifonctionnel secteur est</p>
<p>9 h 30</p> <p><b>15 MER</b></p> <p>Café au jardin Maison Omer-Juneau</p>		<p>13 h 30</p> <p><b>17 VEN</b></p> <p>Pédago à la biblio Les Polymères Pour les 5 à 12 ans Bibliothèque Alain-Grandbois</p>
<p>19 h</p> <p><b>22 MER</b></p> <p>Conférence : Un potager prêt à affronter les défis de l'été Centre communautaire multifonctionnel secteur est</p>		<p>13 h 30</p> <p><b>25 SAM</b></p> <p>Spectacle jeunesse : La chorale animale s'emballe Pour les 2 à 8 ans Centre communautaire multifonctionnel secteur est</p>

**HEURE DU CONTE**  
avec Martine Hébert (0-6 ans)  
Les lundis, 10 h 30  
8 avril, 13 mai et 10 juin  
Bibliothèque Alain-Grandbois

**LIRE ET DÉCOUVRIR**  
Les mardis, 9 h à 12 h  
2 avril, 7 mai et 4 juin  
Centre communautaire multifonctionnel secteur est

**CLUB DE LECTURE LATULU**  
Les mercredis, 14 h à 15 h 30  
10 avril, 8 mai et 12 juin  
Bibliothèque Alain-Grandbois

**TRICOT-THÉ**  
Les lundis, 10 h à 12 h  
29 avril, 27 mai et 17 juin  
Bibliothèque Alain-Grandbois

## EN JUIN

<p>18 h</p> <p><b>6 JEU</b></p> <p>Soirée intergénérationnelle Maison des jeunes L'Intrépide et Maison Omer-Juneau</p>		<p>13 h 30</p> <p><b>9 DIM</b></p> <p>Atelier créatif pour la fête des pères Pour les 6 ans et plus Centre communautaire multifonctionnel secteur est</p>	
--	--	---	--

Premier arrivé, premier servi  
OU  
**BILLET GRATUIT**  
pour garantir votre place, si vous voyez ce picto.  
[VSAD.ca/inscriptions](http://VSAD.ca/inscriptions)

Grande fête du printemps

Samedi **20 Avril**  
Entre 10 h et 15 h  
Centre communautaire multifonctionnel secteur est

»»»»»» **DÉCOUVREZ LA PROGRAMMATION SAISONNIÈRE**

LES AUGUSTINOIS ACTIFS

**VSAD.ca**

@AUGUSTINOISACTIFS



# la Vitrine

Grande fête du printemps

Samedi  
**20 Avril**

Entre 10 h et 15 h

Centre communautaire  
multifonctionnel  
secteur est

**Spectacle**  
11 h

**ALEXANDRA CÔTÉ**  
Spectacle d'agilité canine

Participante à America's Got Talent

**Jeux de Kermesse**

Plus de **10 jeux**  
pour rire  
et tester vos  
habiletés

**Zone amusante  
pour la famille**

Zone amusante avec maquillage, sculptures de ballons,  
jeux gonflables, Éducazoo et autres surprises

**Démonstrations  
& kiosques**

Plus de **30 partenaires** du  
milieu à découvrir

**Spectacle**  
15 h

**VAËLLE** Musique pop  
Participante à La Voix 2013

**Offre  
alimentaire**

Camion de cuisine de rue  
**CÔTES @ CÔTES** sur place (\$)

Salle réservée pour prendre  
une collation ou un dîner

**Prix à gagner**

Visitez les kiosques et courez  
la chance de gagner des prix

**DÉCOUVREZ LA PROGRAMMATION DÉTAILLÉE**



**VSAD.ca/LAVITRINE**

Besoin d'un transport ?  
RTCQUEBEC.CA/FLEXIBUS



# La page des Augustinois actifs

# Une Vie culturelle et de loisir **S** Active et **D**ynamique

**PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS  
LOISIRS, CULTURE ET COURS AQUATIQUES**

*Printemps 2024*

**Programmation disponible le 6 mars**  
**Début de la session le 8 avril**

Inscription pour les résidents  
**du 11 mars à 9 h au 29 mars**

Inscription pour tous  
**du 18 mars à 9 h au 29 mars**

## Nouvel écran au CSM

Un nouvel équipement a fait son apparition sur la glace A du Complexe sportif multifonctionnel.

Cet écran permettra la diffusion d'informations pour tout connaître des activités à la VSAD et bien plus! Il pourra également contribuer à bonifier l'expérience lors d'événements se déroulant dans l'enceinte. D'ailleurs, il sera utilisé le 1<sup>er</sup> mars prochain lors de la semaine de relâche. Un film y sera présenté dans le cadre d'une activité de patinage.

Un rendez-vous à ne pas manquer!



## À NE PAS MANQUER !

Bibliothèque Alain-Grandbois
Centre communautaire multi. secteur est
Complexe sportif multifonctionnel
Centre Delphis-Marois
Maison Omer-Juneau

## EN MARS

Premier arrivé, premier servi, sauf si picto billet gratuit ou picto inscription.

Jusqu'au 10 mars	Parcours des Lions Delphis ou Bocages – Prix de participation
Jusqu'au 17 mars	Exposition : Blanc sur blanc avec l'Association culturelle de Saint-Augustin
11	Heure du conte (0 à 6 ans)
11	Atelier d'initiation à la tablette iPad
13	Club de lecture Latulu
16	Atelier de visualisation créative
20	Conférence : Rire pour notre santé
23	Heure du conte spécial Pâques avec Brigitte
23	Atelier d'initiation à la tablette iPad
24	Spectacle de Pâques : La magie du printemps avec Balthazar le castor
25	Tricot-Thé
26	Lire et découvrir
28	Café de Pâques
28	Autour du piano avec Sylvain Martel

## ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS POUR BOUGER À LA VSAD

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE!  
418 878-5473 POSTE 5804

**QUOI ?**  
Des équipements disponibles gratuitement adaptés aux besoins des personnes handicapées ou ayant une incapacité.

**QUI ?**  
Pour les résidents de Saint-Augustin-de-Desmaures vivant avec un handicap ou ayant une incapacité.



DÉAMBULMAX





FAUTEUIL ROULANT POUR PISCINE





FAUTEUIL ROULANT HIPPOCAMPE





FAUTEUIL ROULANT POUR PISCINE





TRAINEAU ADAPTÉ



## »»»»» DÉCOUVREZ LA PROGRAMMATION DÉTAILLÉE

